



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.27
14 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Huitième session
Genève, 12-15 janvier 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR
LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES**

Résumé du Président

1. Une représentante du secrétariat a présenté les principales questions de fond que la Commission aurait à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour et en a souligné l'importance pour le thème II de la onzième session de la Conférence concernant le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. Elle a également présenté la note thématique intitulée «Possibilités d'action en vue du renforcement de la compétitivité des PME» (TD/B/COM.3/58), établie par le secrétariat, qui passe en revue les principaux domaines de l'action publique en faveur des entreprises examinés par la Commission depuis la dixième session de la Conférence et définit des orientations concrètes à cet égard.
2. Le rapport de la Réunion d'experts sur les politiques et les programmes pour le développement et la maîtrise de la technologie, notamment le rôle de l'IED, a été présenté par son président. La réunion avait examiné les politiques et programmes que les gouvernements peuvent envisager pour améliorer la compétitivité et promouvoir le développement

technologique du pays. Il a été constaté que les principaux facteurs sont en l'occurrence la gouvernance, les compétences, l'effort technologique, le transfert de technologie et l'infrastructure. Seuls quelques pays en développement, dont la plupart sont situés en Asie de l'Est, avaient amélioré leur situation par rapport aux autres. Cependant, il n'existait pas un modèle est-asiatique unique s'appliquant à l'ensemble des pays de la région. L'on trouvait en Asie de l'Est toutes les variantes et approches possibles en termes de stratégies gouvernementales et de niveaux d'intervention. Plusieurs facteurs avaient néanmoins joué un rôle déterminant dans la réussite de l'Asie de l'Est: a) la clairvoyance et la détermination des pouvoirs publics; b) la formation de compétences; c) la capacité d'attirer des investissements étrangers directs (IED) axés sur l'exportation; d) l'appui aux industries locales; et e) les efforts technologiques au niveau local en matière de recherche-développement (R-D). La question était de savoir quelles leçons d'autres pays en développement pouvaient retirer d'une telle réussite. Les experts avaient conclu que les principes qui sous-tendent le succès des pays d'Asie fournissaient d'importantes orientations aux décideurs d'autres pays, même s'ils ne pouvaient être automatiquement transposés.

3. L'un des autres aspects que la Réunion d'experts a examinés était la question connexe de savoir en quoi l'esprit d'entreprise contribue à la compétitivité. Une enquête du Global Entrepreneurship Monitors sur l'activité des entreprises avait relevé des résultats très variables suivant les cas, les pays en développement affichant souvent une activité entrepreneuriale plus importante que les pays développés. L'enquête faisait la distinction entre deux catégories d'entrepreneurs, selon qu'ils étaient attirés par une occasion ou poussés par la nécessité. Ces derniers devenaient des entrepreneurs car ils n'avaient aucun autre moyen de subsistance, tandis que les premiers avaient pris conscience d'une possibilité commerciale et décidé de l'exploiter. Il y avait aussi les entrepreneurs «à fort potentiel», qui cherchaient à atteindre des niveaux élevés de croissance pour leur entreprise. Les résultats de l'enquête montraient que, même si de tels entrepreneurs étaient très rares, ils jouaient un rôle fort important en termes d'emploi, de chiffre d'affaires et d'exportations, et contribuaient grandement à faire progresser le pays dans le domaine technologique. Une des conclusions des débats a été que les décideurs devaient faire la distinction entre les différentes catégories d'entreprises et concevoir des politiques différentes à leur intention.

4. La Réunion d'experts avait également examiné les relations entre les politiques technologiques et les engagements de l'OMC. L'éventualité de mesures compensatoires pouvait difficilement être écartée pour la très grande majorité des politiques envisagées, notamment si elles débouchaient sur une augmentation des exportations portant préjudice au marché d'une autre partie. Il importait donc que les pays en développement deviennent plus actifs au sein des différentes instances de l'OMC pour que leurs préoccupations soient prises en considération dans l'examen des règles commerciales.

5. Le compte rendu des travaux de la Réunion d'experts a été suivi d'une réunion-débat sur les politiques nationales en matière de compétitivité et les engagements internationaux. Le premier intervenant a fait état des efforts entrepris à Maurice pour renforcer le développement des entreprises et la compétitivité. Le pays avait réussi à diversifier son secteur productif dans de nouveaux domaines grâce à divers moyens d'incitation et systèmes de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), essentiellement fondés sur les éléments suivants: faible impôt sur les sociétés; prêts préférentiels aux entreprises par l'intermédiaire de la Banque mauricienne de développement; taux d'intérêt réduit et possibilité d'introduire un système de bonification d'intérêt pour les PME; programmes de subventions pour permettre aux entrepreneurs potentiels de réaliser des études de faisabilité; systèmes d'aide aux exportations consistant à apporter une assistance aux PME à l'occasion de foires commerciales ou d'activités de commercialisation à l'étranger; remboursement des dépenses de formation pouvant atteindre 70 % du total; subventions en faveur de projets de R-D; abaissement du coût des appels à l'étranger et de l'accès à l'Internet grâce à la libéralisation du secteur des télécommunications; délivrance de permis de travail temporaires aux travailleurs expatriés dans certains secteurs; création d'une équipe d'appui en cas d'urgence dans le secteur des textiles, chargée d'aider les entreprises de ce secteur à améliorer des aspects tels que la production, la commercialisation, le financement et la planification stratégique; simplification des permis requis pour le lancement de nouvelles entreprises; système d'assurance-garantie des crédits à l'exportation visant à doper les exportations, notamment sur les marchés difficiles des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; et attention accrue accordée aux PME grâce à la création en décembre 2003 d'un ministère expressément chargé de ces entreprises. Par ailleurs, la poursuite du développement

économique de Maurice dépendait dans une large mesure de la prise en compte par l'OMC de la nécessité d'accorder un traitement différent aux petits États insulaires.

6. Le deuxième intervenant a évoqué le rôle des PME dans le droit et la politique de l'OMC. Il a noté que les règles de l'OMC étaient généralement neutres et favorables aux PME, mais qu'elles pouvaient être améliorées dans un certain nombre de domaines tels que: le développement et le financement de la technologie, en particulier pour ce qui était des subventions ne donnant pas lieu à une action; le secteur agricole, notamment en vue de créer des conditions générales favorables aux produits de niche, telles que la protection des indications géographiques et des savoirs traditionnels; les règles en matière de concurrence; les marchés publics; et la facilitation du commerce. Du point de vue de la politique commerciale traditionnelle, les subventions étaient considérées avoir intrinsèquement des effets de distorsion, mais du point de vue de l'innovation, elles étaient importantes pour remédier aux imperfections du marché en matière de recherche-développement (R-D). L'aide à la R-D relevait des subventions pouvant donner lieu à une action. Un financement public était possible, mais il pouvait faire l'objet d'un recours s'il avait pour effet de fausser le commerce. Il en résultait un manque de sécurité juridique et un risque de harcèlement procédurier. En conséquence, les gouvernements pourraient envisager de revenir à l'approche dite des «feux tricolores» concernant l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Par ailleurs, l'Accord sur les subventions agricoles (annexe 2) constituait un bon exemple des possibilités de fournir des subventions dans d'autres secteurs également. Enfin, l'intervenant a invité les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à reconsidérer leur position concernant les questions dites de Singapour, questions qui pouvaient être profitables à leur développement.

7. Le troisième intervenant a commenté le rapport de la Réunion d'experts et la note thématique établie par le secrétariat, et a fait quelques suggestions concernant les travaux futurs de la CNUCED. Outre le droit et la politique de l'OMC, d'autres normes internationales avaient une incidence sur la compétitivité des PME, notamment le projet d'Accord de Bâle II sur les fonds propres de la Banque des règlements internationaux. Des estimations en Asie indiquaient que le coût du financement des PME pourrait considérablement augmenter. Concernant les travaux futurs de la CNUCED, il conviendrait de poursuivre les activités de perfectionnement des compétences commerciales en faveur des PME, en particulier dans le cadre du programme Empretec, activités qui devraient être élargies pour combiner services d'aide aux entreprises et

services financiers en faveur des PME et aide à l'établissement de liens entre PME et grandes entreprises. Les travaux d'analyse de la politique en matière d'IED de la CNUCED pourraient également porter sur les moyens pour les entreprises locales et les entreprises locales sous-traitantes, y compris les PME et les groupements de PME, d'avoir accès, avec le soutien des autorités publiques, des sociétés transnationales et des fournisseurs de services d'aide aux entreprises, à des mesures d'incitation efficaces et économiques pour moderniser leurs capacités de production.

8. Au cours de la discussion qui a suivi, davantage de détails ont été demandés sur les raisons du succès de Maurice. Il a également été demandé comment un équilibre avait été trouvé entre IED et entreprises locales à Maurice et quelles mesures gouvernementales spécifiques étaient nécessaires. Un représentant a exprimé des doutes quant à la faisabilité de mécanismes de bonification d'intérêts, car ces mécanismes faussaient les marchés. Concernant les Accords de l'OMC, quelques représentants ont noté que les pays en développement hésitaient à engager des négociations sur les politiques de concurrence et d'autres questions de Singapour dans la mesure où le résultat de ces négociations était incertain, outre la crainte de ces pays de voir se réduire encore leur marge de manœuvre et d'action.

9. La séance d'information sur le programme Empretec a été axée sur les travaux réalisés par le groupe de la coordination du programme à Genève, après présentation de l'évaluation externe demandée par le Groupe de travail. En septembre 2000, une équipe d'évaluateurs extérieurs avait rédigé un ensemble de recommandations visant à accroître l'efficacité du programme Empretec pour mieux répondre aux attentes des bénéficiaires. Le rapport d'évaluation recommandait en particulier que deux questions d'importance stratégique soient privilégiées, à savoir la viabilité opérationnelle (financière) et le réseau international. L'équipe Empretec avait donc pris les mesures suivantes: actualisation de la méthodologie de formation; organisation de réunions internationales; diversification du portefeuille de services; et développement d'un système intégré de gestion Empretec (système MIS), progiciel en ligne pour l'évaluation des programmes nationaux Empretec, des entreprises et des individus participant aux programmes (www.empretec.net).

10. Grâce à ce système MIS, le programme Empretec pouvait désormais s'appuyer sur une base de données fiables d'entreprises Empretec, sur un fichier continuellement mis à jour de

formateurs nationaux et sur des données initiales pour une évaluation des résultats des centres Empretec et le suivi des incidences sur les bénéficiaires. Le système MIS exigerait des efforts constants et continus d'actualisation de la part de l'équipe à Genève. En outre, une surveillance et une collecte de données régulières auprès des programmes nationaux étaient nécessaires, notamment si des rapports sur les résultats et l'impact devaient être périodiquement établis et présentés aux donateurs, aux représentants d'autres organisations internationales et aux directeurs Empretec pour un apprentissage réciproque et un transfert de meilleures pratiques entre les programmes. Le directeur national d'Empretec Zimbabwe, présent à la réunion, a confirmé que des données d'évaluation d'impact étaient désormais essentielles à la fois pour la gestion interne et pour la mobilisation d'un financement extérieur.
